

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/03/2025 - Salle du conseil - 20h00

Présents : Mmes, MM. CARTANT-FRANCIOLI Bernadette - DIET Cécile - DARNEY-PATOZ Lydia - LONDE Marie
- MOUGENOT Adeline - BONVALOT Régis - CHAPIN Jean-Paul - CHATILLON Roger - COMTE Joël -
DAUBIGNEY Fabrice - FOUCHEYRAND Laurent.

Procuration : 0

Absent : 0

Membres exercice = 11 - Présents = 11 - Votants = 11

Quorum : 6

Convocation : 06/03/2025

Date de publication : 17/05/2025

ORDRE du JOUR

- 1 - Désignation du secrétaire de séance.
- 2 - Approbation du Procès-Verbal du 17/01/2025.
- 3 - Contrat de maintenance du radar pédagogique.
- 4 - Finances (Régis BONVALOT) :
 - Compte Administratif, Compte de Gestion 2024,
 - Affectation des résultats 2024,
 - Budget primitif 2025.
- 5 - Fiscalité 2025.
- 6 - Information PLUi.
- 7 - Information RPI.
- 8 - Modification des statuts de la CAGD (Communauté d'Agglomération du Grand Dole).
- 9 - Devis de la modification du circuit électrique de la chaudière.
- 10 - Élagage du chemin du bois de la grande haie (Régis BONVALOT).
- 11 - Questions diverses.

Début de séance : 20h00

1 - Désignation du secrétaire de séance

Mme Marie LONDE est la secrétaire de séance.

2 - Approbation du Procès-Verbal du 17/01/2025

- Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité

3 - Contrat de maintenance du radar Pédagogique

Présentant un affichage erroné M. le Maire a contacté le fournisseur qui lui a demandé de le démonter pour vérifier la batterie. Cependant, nous n'avons pas de services techniques dans notre commune, alors, dans ce cas, il est nécessaire de souscrire à un contrat de maintenance. (200 € pour 2 ans, avec la première année gratuite).

Le radar a donc été transporté aux ateliers IMS où ils ont procédé au démontage, changé la batterie et aussi le régulateur solaire pour manque de puissance, revu le mode de fixations et équipé d'une prise pour pouvoir brancher une valise qui éviterait de démonter pour trouver la panne si le cas se reproduit.

Il devrait être reposé lundi 17 mars 2025.

4 - Finances :

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 14 mars 2025 sous la Présidence de M. Régis BONVALOT, 1er adjoint en charge du budget, pour délibérer sur différents points relatifs aux finances communales.

a. Compte administratif :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés (2023)		62 002,74 €		18 375,89 €		80 378,63 €
Opération de l'exercice (2024)	69 919,38 €	89 413,60 €	20 712,86 €	7 456,22 €	90 632,24 €	96 869,82 €
TOTAUX	69 919,38 €	151 416,34 €	20 712,86 €	25 832,11 €	90 632,24 €	177 248,45 €
Résultats clôturés		81 496,96 €		5 119,25 €		86 616,21 €

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne acte à M. le maire de la présentation faite du compte administratif 2024, constate la correspondance des valeurs avec le compte de gestion 2024 et déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

b. Compte de gestion :

Le compte de gestion 2024 établi par la trésorerie reprend les mêmes chiffres que le compte administratif. L'année 2024 se termine avec un excédent 86 616,21 €.

- Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte de gestion

c. Affectation des résultats :

Il est proposé au conseil municipal de reporter l'excédent de fonctionnement, soit 81 496,96 €, en recette dans le budget de fonctionnement 2025 et de reporter l'excédent d'investissement, soit 5 119,25 €, en recette dans le budget d'investissement 2025.

- Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette affectation du résultat de l'exercice 2024

d. Budget primitif 2025 :

Le budget primitif se décompose comme suit :

Budget de fonctionnement, (non équilibré, mais avec des recettes supérieures aux dépenses) :

DEPENSES	Charges à caractère général	70 120 €
	Charges de personnel	15 800 €
	Opération d'ordre	3 904 €
	Autres charges de gestion courante	33 400 €
	Atténuation de produits	150 €
	Charges financières	160 €
	Charges exceptionnelles	200 €
	Virement vers section investissement	9 628 €
	TOTAL Dépenses de Fonctionnement	133 362 €
RECETTES	Report excédent 2024	81 496 €
	Produit des services	29 045 €
	Impôts et taxes	25 000 €
	Dotations et participation	20 214 €
	Autres produits de gestion courante	6 100 €
	Opération d'ordre	3 904 €
	TOTAL Recettes de Fonctionnement	165 759 €

Budget d'investissement :

DEPENSES	Opération d'ordre	3 904 €
	Remboursement d'emprunts	1 700 €
	Immobilisations corporelles	17 000 €
	TOTAL Dépenses d'investissement	22 604 €
RECETTES	Report excédent d'investissement 2024	5 119 €
	Virement depuis section fonctionnement	9 628 €
	Dotation fonds divers, réserve	3 553 €
	Emprunts reçus	400 €
	Opération d'ordre	3 904 €
	TOTAL Recettes d'investissement	22 604 €

➤ Après délibération, le conseil adopte le budget primitif 2025 à l'unanimité

5 - Fiscalité 2025

M. le Maire propose de ne pas relever les taux d'imposition pour l'année 2025.

- Taxe d'habitation 5,70 % (uniquement pour les résidences secondaires).
- Foncier bâti : 36,60 %.
- Foncier non bâti : 19,38 %.

➤ **Le conseil municipal adopte cette proposition avec 1 abstention et 10 approbations.**

6 - Information PLUi

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) du Grand Dole a été annulé juridiquement suite à un recours en justice d'un particulier contestant le classement d'une de ses parcelles en zone humide.

Le Grand Dole n'a pas encore pris sa décision d'un recours devant le Conseil d'État, mais, dans tous les cas, il faudra reprendre complètement le PLUi ; toutes ces démarches prendront au minimum 2 ans, donc les anciens règlements d'urbanisme sont à appliquer dans leurs configurations initiales c'est-à-dire au RNU (Règlement National d'Urbanisme).

7 - Information RPI

Dans une nouvelle délibération, Jura Nord confirme son choix de fermer l'école de Montmirey la Ville à la rentrée 2025 et valide la mise à disposition du bâtiment pour les 4 communes concernées (Moissey, Pointre, Peintre et Frasne les Meulières) à condition que les frais de fonctionnement soient assurés par ces communes. Les enfants de Montmirey la Ville seront accueillis par dérogation avec une prise en charge des frais de scolarité par les quatre communes.

Une réunion est prévue en sous-préfecture le 27 mars pour acter cette délibération.

8 - Modification des statuts de la CAGD (Communauté d'Agglomération du Grand Dole)

4 La Communauté d'Agglomération du Grand Dole veut modifier ses statuts de soutien aux associations pour permettre de soutenir celles-ci lors de leurs manifestations culturelles, événementielles d'envergures intercommunales, départementales, interrégionales et nationales.

➤ **Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette modification**

9 - Devis de la modification du circuit électrique de la chaudière

Séparation des 2 circuits (éclairage et chaudière) pour que la chaudière ait un fonctionnement électrique autonome.

2 devis ont été présentés : la société EJE d'un montant de 1192,96 € TTC et celui de l'entreprise FAURELEC d'Amange pour un montant de 808,64 € TTC.

Le devis retenu est celui de l'entreprise FAURELEC d'Amange.

➤ **Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis**

10 - Élagage du chemin du bois de la grande haie (Régis BONVALOT)

Une quinzaine d'arbres penchent dangereusement sur le chemin du bois de la grande haie. L'Association de chasse propose de couper les arbres dangereux et de garder le bois. Cela dégage la commune car il serait difficile de trouver les propriétaires de ces parcelles et leur imposer d'effectuer ce travail, qui pour finir serait pris en charge par la mairie.

➤ **Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette solution**

11 - Contribution au fonctionnement du SIAER (Syndicat Intercommunal à vocation unique d'Aménagement de l'Espace Rural du canton de Montmirey le Château)

La contribution de la Commune pour l'entretien des fossés pour 2025 est fixée à 896,88 €, identique à 2024. (Cette contribution est prélevée sur les recettes fiscales et non sur le budget de la commune).

➤ **Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette contribution**

12 - Questions diverses

M. le Maire demande aux conseillers de réfléchir à leur engagement éventuel pour la prochaine mandature et de lui faire savoir afin qu'il puisse avoir des éléments pour étudier une projection possible avec les nouvelles configurations qui encadreront les élections municipales en mars 2026. Et en informer les habitants.

Un cahier des charges de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) sera fourni à la mairie concernant une étude pour remédier au mauvais état de l'église (cette étude est prise en charge par la DRAC pour 40 % de la somme totale). Le reste du financement est à trouver par des subventions.

Suite à la censure du gouvernement Barnier le taux de remboursement de la TVA reste maintenu à 16,40 %.

Mardi 18 mars à 17h30 aura lieu un CM extraordinaire à Moissei concernant le projet de déviation. Il est ouvert aux élus extra-communaux. Le Maire et M. Roger CHATILLON s'y rendront pour recueillir des informations.

Sont signalés l'état lamentable du chemin des Lavottes et le passage violent à l'épaveuse pour les haies qui bordent le sentier du Tacot, question récurrente.

Les tailler avec une disqueuse coûterait plus cher, le conseil propose de demander un devis à l'AF pour évaluer le coût.

Prochain Conseil Municipal : le vendredi 16 mai 2025 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance



Marie LONDE



Le Maire



Jean-Paul CHAPIN